

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs - Catamarans
Version au 21 juin 2022

Nom de l'épreuve :

**Régate de Ligue Division 1 Voile Légère
Optimist / Dériveurs / Catamarans**

Autorité Organisatrice : **Société Nautique d'Ajaccio (2A003)**

Grade : **5A** - Dates et Lieu : **Dimanche 19 Novembre 2023 à Ajaccio**

Groupe WhatsApp : <https://chat.whatsapp.com/FNouNoflGb0GzVpISDNKt3>

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - Le Règlement du Championnat de Ligue Division 1
- 1.4 - La conciliation suivant l'Annexe T des RCV s'appliquera.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après **17h00** le **18/11/2023**
- 2.2 Les IC seront exclusivement disponibles en version électronique : **sur l'Espace Régate du site www.snajaccio.fr**

3 COMMUNICATION

- 3.1 Les communications officielles seront publiées sur le « **Tableau Officiel** » dans l'Espace Régate du site www.snajaccio.fr
- 3.2 Les informations seront également diffusées sur le **groupe WhatsApp** mentionné ci-dessus. L'absence de publication sur le groupe WhatsApp ou le non-fonctionnement de ce service ne peuvent donner lieu à une réclamation, demande de réparation ou demande de réouverture d'une instruction de la part des concurrents.
- 3.3 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes suivantes : **Tous dériveurs solitaires ou doubles et tout catamarans de sport.**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Régates de grades 5 :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

☐ la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

☐ la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en le remettant avec les droits requis au secrétariat de la régate situé au siège de la Société Nautique d'Ajaccio jusqu'au **Dimanche 19 Novembre 10h30.**

4.4 Les bateaux doivent se pré-inscrire par email pour le **Mercredi 15 Novembre 2023** à l'adresse : sna.regates@gmail.com.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Catégorie	Montant d'inscription
<i>Moins de 18 ans</i>	<i>10 € / équipier</i>
<i>A partir de 18 ans</i>	<i>15 € / équipier</i>

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES : sans objet

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription & Briefing:

Date	Horaires	Objet :
Dimanche 19 Novembre 2023	De 9h00 à 10h00	Confirmation des inscriptions
Dimanche 19 Novembre 2023	A partir de 10h30	Briefing des Entraîneurs

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : **Sans objet.**

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
Optimist	5	5	5
Dériveurs inter-séries	7	7	7
Catamarans inter-séries	7	7	7

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **11h45**.

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h45**.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT :

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement lorsque nécessaire.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4 L'équipement suivant peut être contrôlé : **Matériel de sécurité.**

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 [quand ils se présentent au contrôle].

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de **8** kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).

11 LIEU

11.1 Le site d'accueil de la régate est situé sur le **port Tino Rossi d'Ajaccio**.

11.2 La Zone de Course principale (Zone 1) est située dans le secteur de la **plage St François / Place Miot**. La Zone de Course N°2 est située **en fond de baie devant la plage « Corse Azur »** (cf Carte en annexe)

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de **type construit** (Banane, Triangle ou Trapèze) **avec départ au près**. Ils seront communiqués avec les Instructions de Course et affichés sur le site de l'épreuve et disponibles en ligne à l'adresse : www.snajaccio.fr (Espace Régate).

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement sera conforme à l'Annexe A des RCV.

14.2 **UNE** course validée est nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de **QUATRE** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de **QUATRE** à **SIX** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand **SEPT** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais score

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés : **sans objet**.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- ☐ Aux trois premiers de chaque série
- ☐ Aux trois premiers de chaque catégorie d'âge à partir de 5 concurrents
- ☐ Aux premiers de chaque catégorie d'âge si moins de 5 concurrents
- ☐ Aux trois premières féminines de chaque classe à partir de 5 concurrentes
- ☐ Aux premières féminines de chaque classe si moins de 5 concurrentes
- ☐ Au premier Club.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Société Nautique d'Ajaccio – Référent : Christophe DUMOULIN.
Email : sna.regates@gmail.com – GSM : 06.77.33.51.17

ANNEXE ZONES DE COURSE

